

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/11/2019

Dossier complet le :
14/11/2019

N° d'enregistrement :
2019_4081

1. Intitulé du projet

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de retenues collinaires à Bethonsart et Magnicourt-en-Comté
-> Retenue collinaire de Magnicourt-en-Comté

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Michel SEROUX (président)

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.b), mais le boisement concerné n'est pas constitué d'essences particulières	Une autorisation préalable de défrichage sera nécessaire pour l'emprise des ouvrages. La retenue collinaire de Magnicourt-en-Comté représente un aménagement dont l'objectif est de réduire l'aléa d'inondation et pour lequel la zone protégée est difficilement définie. Elle ne constitue pas un aménagement hydraulique au sens de l'article R.562-18 du code de l'environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'une retenue collinaire sur le territoire de la commune de Magnicourt-en-Comté. Globalement, il s'agit de construire des ouvrages en déblai/remblai en amont de la Vallée d'Aubigny permettant d'assurer un stockage minimal de 5 000 m³ pour une occurrence cinquantennale.

Le scénario retenu repose sur la réalisation de deux digues (aval et amont) de 23 et 28 m de longueur avec une hauteur de 4.7 et 4.6 m. chaque digue sera équipée d'une surverse de 5 m renforcée par un matelas gabions (radier de la surverse) et par des enrochements bétonnés (l'aval de la surverse). Les remblais seront édifiés en matériaux traités (en fonction des résultats de l'étude géotechnique), dans le cas échéant un matériau d'apport insensible à l'eau sera utilisé. la pente des talus sera 2H/1V et la crête de 3m de largeur sera située 40 cm au dessus de la surverse, soit à la cote 124.40 et 131.90 m NGF pour respectivement la digue aval et amont. Les ouvrages de régulation de 0.2 m de diamètre, ont été dimensionnés pour éviter une surverse pour la crue cinquantennale. Ces ouvrages traverseront le corps de chaque digue et seront équipés d'une vanne.

Des pistes (d'accès et en crête) seront réalisées avec un mélange terre pierre enherbé, accompagné par un engazonnement des talus, ce mélange permettra d'assurer l'intégration paysagère du projet. Dans cette configuration, le volume de stockage est évalué à 5 000 m³ tandis que le temps de vidange pour l'événement cinquantennal est estimé à 24h.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de la retenue collinaire de Magnicourt-en-Comté vise à intercepter le ruissellement des eaux par la vallée d'Aubigny avant qu'elles rejoignent le fossé de Sauveterre, elle permettra de réduire ainsi le risque d'inondation sur la commune de Magnicourt-en-Comté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En fonction des résultats de l'étude géotechnique, le déroulement envisagé pour les travaux est le suivant :

- L'Installation et préparation du chantier et réalisation des pistes provisoires ;
- La réalisation des terrassements en déblai (avec une purge et substitution en fonction des résultats des sondages) ;
- La pose des ouvrage de régulation y compris vannage ;
- Les remblaiements et la construction des digues ;
- La réalisation des pistes ;
- L'accompagnement paysager du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modalités de gestion des ouvrages restent minimales et aucune intervention n'est nécessaire en crue.

Par ailleurs, des consignes peuvent être émises afin d'assurer la pérennité des ouvrages, elles concerneront :

- L'entretien :

La végétation devra être entretenue afin de maintenir une couverture herbacée homogène sur les talus. Un fauchage et un débroussaillage régulier limiteront par ailleurs les risques d'installations des animaux fouisseurs.

La piste d'exploitation devra être régulièrement entretenue de façon à garantir sa viabilité. Cet entretien consistera essentiellement à combler des ornières et à maintenir un profil présentant un dévers vers l'extérieur pour faciliter l'évacuation des eaux.

- L'exploitation de l'ouvrage :

L'ouvrage de régulation sera manœuvrable manuellement afin de permettre les actions d'entretien. L'ouvrage sera sous la responsabilité stricte du CCCA.

- La surveillance :

Surveillance et entretien en toutes circonstances par le biais de visites de routine (surveillance des remblais et de l'ouvrage de régulation, des pistes d'accès, de la végétation + lutte contre les animaux fouisseurs) ;

Surveillance et entretien particulier ou événementiel : surveillance en crue et inspection post-crue.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Une Déclaration au titre du Code de l'Environnement
- Une autorisation préalable de défrichement

Le projet pourrait être soumis à :

- Une Déclaration d'Intérêt Général (en fonction du statu des pistes d'accès)
- Une Déclaration d'Utilité Publique (en fonction des négociations foncières)
- Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées (En fonction de l'étude Faune - Flore)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur d'endiguement / Largeur en crête / Fruit des talus (D. aval - D. amont)	23 m - 28 m / 3 m / 2H/1V
Hauteur maximale / Largeur de la surverse (D. aval - D. amont)	4.7 m - 4.6 m / 5 m
Cote surverse / Cote crête (D. aval - D. amont)	124.00 - 131.50 / 124.40 - 131.90
Diamètre de l'ouvrage de régulation / longueur (D. aval - D. amont)	200 mm / 20 m - 200 mm / 20 m
Longueur de pistes (accès et en crête) (D. aval - D. amont)	137 ml - 227 ml
Emprise des ouvrages	2 322 m ²
Volume de l'inondation pour la crue cinquantennale (D. aval - D. amont)	2 000 m ³ - 3 000 m ³
Emprise d'inondation pour la crue cinquantennale (D. aval - D. amont)	1 360 m ² - 1 730 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La retenue collinaire de Magnicourt-en-Comté se situe en amont de la Vallée d'Aubigny sur la commune de Magnicourt-en-Comté
Selon les données cadastrales la réalisation de la retenue impactera les parcelles ZI62, ZI63, ZI64, ZI67, ZI68, ZI69, ZI70, ZI71, ZI45, ZI50, ZI52, ZI53 et ZI45.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 3 0 ' 0 8 " 270 Lat. 5 0 ° 2 3 ' 3 9 " 822

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Magnicourt-en-Comté

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune ZNIEFF type I ou II. La ZNIEFF Type I la plus proche du projet se situe à 1.8 km au nord, il s'agit de PELOUSE ET BOIS DE LA COMTE ET DU MONT D'ANZIN (ID : 310013686). La ZNIEFF Type II la plus proche du projet se situe à 10.2 km au sud, il s'agit de LA HAUTE VALLE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AMONT DE SAINTE AUSTREBERTHE (ID : 310007267)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun arrêté de protection de biotope. Le site le plus proche se situe à 20.60 km à l'est du projet, il s'agit du TERRIL DE PINCHONVALLES (ID : FR3800093)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe sur aucun périmètre de protection
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations ont été réalisées montrant la présence d'une zone humide susceptible d'être impactée par le projet. La surface de la zone humide investiguée est estimée à 2,79 ha. La surface susceptible d'être impactée par le projet est la surface des ouvrages constituant la retenue (0,1 ha < 0.2 ha < 1 ha). La doctrine ERC a été appliquée afin d'éviter au maximum les impacts. Une compensation sera réalisée selon la méthode nationale d'évaluation des fonctionnalités des zones humides (l'emplacement reste à définir).

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Magnicourt-en-Comté est couverte par le PPRI de la Lawe. Actuellement, un nouveau PPRI est en cours d'établissement et est appliqué par anticipation.</p> <p>Ce PPRI a été prescrit mais il n'a pas encore été approuvé.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après la base de données BASIAS, aucun ouvrage n'est situé à proximité immédiate du projet, les sites BASIAS les plus proches de la retenue collinaire de Magnicourt-en-Comté sont localisés sur le territoire des communes de Fréwillers et de Villers-Brûlin</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La retenue collinaire de Magnicourt-en-Comté n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche du projet est localisé à 18.9 km environ. Il s'agit de la ZSC n°FR2200350 « MASSIF FORESTIER DE LUCHEUX »</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'excès en matériaux sera déterminé en fonction des résultats de l'étude géotechnique. A priori les matériaux issus des déblais seront réutilisés en remblai moyennant un traitement à la chaux. Dans le cas échéant, les matériaux excédentaires seront évacués et n'engendreront aucune incidence.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume d'apport en matériaux sera finalisé après l'étude géotechnique. L'édification du remblai se fera en partie en utilisant les matériaux (traités) issus des déblai, le volume manquant proviendra des carrières agréées tout en vérifiant les conditions de stabilité des digues.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet a fait l'objet d'investigations faune - flore et pédologiques afin d'estimer les impacts potentiels de la retenue collinaire sur l'environnement naturel. Les résultats ont montré un risque INTERMEDIAIRE lié essentiellement à la présence d'une zone humide et à des enjeux écologiques (habitats naturels patrimoniaux, cortèges d'espèces protégées pour l'avifaune incluant quelques espèces patrimoniales). Des étude complémentaires seront réalisés et les enjeux écologiques seront pris en compte afin d'assurer l'insertion du projet dans son environnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ouvrages projetés sont situés sur une zone occupée principalement par des boisements privés et communaux. Il n'y a pas de consommation de surfaces agricoles. Une demande d'autorisation préalable de défrichement est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Magnicourt-en-Comté est concernée par les risques naturels suivants : - Risque d'inondation par crue - Risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue - Risque d'inondation par remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de pollution chronique est présent au niveau de la zone de travaux et des pistes d'accès mais sera limité par des mesures de gestion telles que : - Limiter les vitesses de circulation sur les pistes, - Arrosage des surfaces découvertes par temps sec, - Re-végétalisation des talus dès que possible. Le risque de pollution accidentelle est présent, Il sera limité par l'interdiction de stationnement et l'entretien et le ravitaillement des engins en dehors de la zone d'installation du chantier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évacuation des déblai et l'approvisionnement en matériaux engendreront un trafic supplémentaire. Cependant, cette nuisance sera temporaire. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance notable liée au trafic ne sera produite par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules les machines présentes sur le site lors des travaux pourront être à l'origine de nuisances sonores. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance sonore ne sera produite par le projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, un compactage des terres sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages en remblai. Cette opération de compactage pourrait être à l'origine de vibration. Après la réalisation des travaux, aucune vibration ne sera produit par le projet. A noter que les premières habitations se trouvent à environ 500 m du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux, le nombre de machines sur le site ne sera pas très élevé. Les émissions ne concernent que les gaz d'échappement des machines. Elles seront facilement diluées dans l'air ambiant. Aucun impact sur les rejets dans l'air n'est à prévoir après la réalisation des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des terrassements, il est possible que des fluides hydrauliques ou du carburant soient rejetées dans les milieux. Ces pertes ne seront pas suffisantes pour engendrer une pollution. Des procédures de traitement des effluents seront à prévoir en travaux pour pallier à ce type de problème. Il n'y aura aucun impact après la réalisation des travaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'accompagnement paysager du projet a été pris en compte lors de la conception EP. En effet, l'enherbement des remblais est prévu après la mise en place de la terre végétale sur les talus, de plus les pistes en crête seront constituées d'un mélange terre pierre enherbé, cette couche permettra aux pistes de se fondre dans le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conception du projet a été réalisée en tenant compte des discussions effectuées avec les acteurs locaux notamment la chambre d'agriculture et les exploitants des parcelles concernées par le projet. Globalement, la réalisation d'un remblai n'a pas suscité d'opposition, en revanche un déplacement de 30 m vers l'aval du remblai a été demandé (pour le scénario non retenu). Le scénario retenu a été implanté au niveau d'une creuse afin de réduire l'emprise des terrains pris à l'agriculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les mesures ERC seront définies et finalisées à l'avancement de l'étude du projet.

Par ailleurs, les mesures suivantes ont considérées :

- Mesures de réduction temporaire :

En phase chantier, une maîtrise du risque de pollution accidentelle et chronique sera de rigueur par le biais de différentes mesures de gestion.

- Mesure de réduction définitive :

Un dimensionnement adapté des ouvrages au regard des enjeux paysagers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Les études préliminaires de conception du projet sont jointes à la présente demande. Elles permettent de mettre en lumière la conception du projet.
Le préDIAG écologique est joint à la présente demande pour illustrer la présence /l'absence d'enjeux identifiés sur le territoire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Noeud-les-Mines

le, 04/11/2019

Signature



